

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Band: 21 (1948)
Heft: 3

Artikel: Des premières cartes officielles à la nouvelle carte nationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-561379>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kartenausgaben normalerweise 2 oder 4 Siegfriedatlas-Blätter 1 : 25 000 einschließen. Dieses maßstäblich größte Kartenwerk wird voraussichtlich erst in einigen Jahrzehnten vollendet sein, da es auf den Grundbuchübersichtsplänen aufgebaut wird, die sich teilweise noch in Arbeit befinden. Die Normalausführung ist wie die Armeekarte 1 : 50 000 vierfarbig und enthält Höhenkurven.

Die im kleinsten Maßstab gehaltene topographische Kartierung stellt die neue **Landeskarte 1 : 100 000** dar, die in erster Linie die überaltete Dufourkarte zu ersetzen hat. Dieses Kartenwerk erscheint in rund 40 Normalblättern und Kartenzusammensetzungen. Ihre Aufgabe ist es, eine möglichst gute Uebersicht über größere Zusammenhänge von Geländeformen und Bodenbedeckungen, Siedlungen und Verkehrswegen usw. zu geben. In ihrer grundlegenden Ausführungsform wird diese Landeskarte als mehrfarbige Höhenkurvenkarte erstellt, mit oder ohne ergänzender, plastisch wirkender Darstellung des Geländereiefs.

Die neuen geographischen Landeskarten dagegen werden

in erster Linie als Uebersichtskarten dienen: für die Darstellung des Verkehrsnetzes, der Besiedelungsverhältnisse und der Gewässer. Auch diese Karten dienen als Grundkarten zu Spezialkartierungen für technische, wissenschaftliche, statistische und administrative Zwecke.

Mit der gemäß dem Kartengesetz des Jahres 1935 verfügten Ausgabe neuer Landeskarten sind die Voraussetzungen zu den umfassendsten eidgenössischen Kartenwerken geschaffen worden, die mit den modernsten Mitteln weitergeführt werden. Der amtlichen Kartographie unseres Landes ist damit eine Aufgabe übertragen worden, die als wertvolles schweizerisches Kulturwerk betrachtet werden muß, weil sie dazu angetan ist, Jahrzehnte, in den Grundlagen sogar Jahrhunderte zu überdauern. Das neue Landkartenwerk wird unserem Volk und unserer Armee nicht nur wertvolles Kartenmaterial zur Verfügung stellen, sondern es ist ein erneuter Beweis dafür, was ein schaffensfreudiges, friedfertiges Volk und eine planende Regierung zu leisten vermögen.

Des premières cartes officielles à la nouvelle carte nationale

Bien que la surface de la terre ne se modifie guère durant une vie humaine, les fournisseurs de cartes se voient quasiment forcés à publier de 10 en 10 ans des cartes nouvelles. Les besoins des consommateurs les y obligent. Les exigences de l'armée des touristes augmentent, la rapidité de construction de notre temps transforme l'aspect de certaines régions; et les améliorations techniques apportées à l'exécution des cartes encouragent les vœux de ceux qui désirent voir corriger ou refaire les cartes du pays.

Le Service topographique fédéral a plus de cent ans d'âge. Il a dans son existence réalisé quatre œuvres cartographiques complètes, les a publiées et poursuivies jusqu'ici. Ce sont les cartes officielles de la Suisse. Il vaut la peine de résumer rapidement ce que furent ces cartes et de voir le travail que notre institut cartographique fédéral a encore devant lui.

La *carte Siegfried* (Atlas topographique de la Suisse à l'échelle 1 : 25 000/1 : 50 000). La période de réalisation de cette carte furent les années 1865—1899. L'Atlas topogra-



unsere
Accumulatoren

ACCU
ELECTRONA

bürgen für
Sicherheit

ELECTRONA A.G.
BOUDRY / NEUENBURG
TELEPHON 6 42 46

CMC-Kleinautomaten



Installations-Selbstschalter

ersetzen
Schalter und Sicherung

schützen
Apparate und Leitungen
vor Überlast u. Kurzschluß

sind lieferbar
für 2, 4, 6, 10, 15, 20, 25 A
ein-, zwei- und dreipolig

zu verwenden als:
Gruppensicherung
Querschnittsicherung
u. a. m.

CARL MAIER & CIE. SCHAFFHAUSEN

Fabrik elektrischer Apparate und Schaltanlagen

Telephon (053) 5 38 13

phique de la Suisse repose en effet sur une loi fédérale du 18 décembre 1868. Celle-ci ordonnait en effet que les levés de plans topographiques qui avaient servi à l'exécution de la carte Dufour, seraient publiés dans leur grandeur originale selon un plan uniforme. La publication de chaque feuille serait précédée de la révision ou de la réfection totale des levés. C'est ainsi que naquit l'Atlas Siegfried, formé de 604 feuilles. Les régions du Jura, du plateau, des préalpes et le sud du Tessin furent publiées à l'échelle de 1 : 25 000, tandis que les régions de hautes alpes l'étaient au 1 : 50 000. Pour cette œuvre, on utilisa donc les levés de plans topographiques qui avaient servi de base à la carte Dufour.

La première carte nationale à échelle uniforme fut la *carte Dufour* (Carte topographique de la Suisse 1 : 100 000). Elle comprend tout le territoire de la Confédération en 25 cartes. Cette carte parut tout d'abord en noir, avec ses hachures bien connues. Ce n'est qu'au début de notre siècle que de nouvelles éditions, dérivées des originales, parurent en deux couleurs. La notation en bleu de toute l'hydrographie rendit plus lisible une carte que les mises à jour et modifications rendaient difficile à déchiffrer dans sa forme première.

La *Carte générale de la Suisse au 250 000^e* reproduit toute la Suisse en quatre feuilles. C'est une réduction de la carte Dufour. L'original de cette carte, créée par une loi de 1854, fut commencé sous la direction de Dufour et terminé sous celle de Siegfried. C'est une carte en hachures en noir, dont la première édition parut entre 1867 et 1873, une feuille paraissant tous les deux ans.

La *Carte d'ensemble de la Suisse au 1 000 000^e* est la dernière œuvre que le Service topographique fédéral ait exécutée et publiée jusqu'ici sur l'ordre du Conseil fédéral. Cette carte parut en une feuille en 1878. Elle va du Pelvoux au Grossglockner et de Bologne-Modène à Stuttgart. Elle fut réalisée en six couleurs. Elle est destinée en premier lieu à servir de carte géographique générale.

Dès la fin du XIX^e siècle on commença à demander la réalisation d'une nouvelle carte nationale, pour remplacer l'atlas Siegfried, qui ne répondait plus exactement aux exigences de la pratique.

Le vœu se faisait entendre de cartes à courbes de niveau et teintes-relief. Le Service topographique fédéral n'était cependant pas en mesure de remplir ces nouvelles exigences à côté de son travail ordinaire, car il lui manquait pour cela des données topographiques et une base légale. On put tout au plus réaliser des cartes d'essais sur la base de relevés récents. La première guerre mondiale mit un terme à ces essais, car les besoins de l'armée devaient tout d'abord être satisfaits. Ce n'est qu'en 1922 que purent reprendre les essais, alors que les expériences de la guerre étaient connues et le matériel technique perfectionné en conséquence.

En 1930, des cartes-spécimen furent exécutés par le Service topographique à plusieurs échelles et soumis aux commissions d'étude et autres milieux intéressés pour examen et approbation. Pendant ce temps, la nouvelle mensuration de

diverses régions du pays progressait, créant ainsi de sérieuses bases à la réalisation d'une carte nationale moderne. Le 21 juin 1935, l'assemblée fédérale accepta le projet de loi sur «l'établissement de nouvelles cartes nationales», qui entra en vigueur le 1^{er} novembre 1935. Les points principaux de cette loi sont les suivants:

Article premier. La Confédération établit, publie et conserve à ses frais de nouvelles cartes nationales pour remplacer les cartes fédérales actuelles.

Art. 2. Les droits d'auteur que confèrent l'établissement et la mise à jour des nouvelles cartes nationales passent à la Confédération.

Art. 3. L'établissement, la publication et la conservation des nouvelles cartes incombent au service topographique du Département militaire. Le Conseil fédéral approuve le programme d'exécution et règle la remise des cartes.

Un premier groupe de cartes dites topographiques au 25 000^e, 50 000^e et 100 000^e de toute la Suisse est maintenant en préparation et en publication, tandis que le second groupe, dit géographique, comprendra des cartes au 200 000^e, 500 000^e et 1 000 000^e de la Suisse et des régions avoisinantes. Chacune de ces cartes formera un tout, recouvrant la même zone territoriale que les anciennes cartes fédérales. Dans la règle, les cartes nouvelles seront gravées sur cuivre, ce qui rendra possible leur mise à jour tous les 7 ans en moyenne. Vu les besoins de l'armée, la *carte au 50 000^e* sera exécutée la première, sans empêcher que des feuilles au 25 000^e et au 100 000^e paraissent déjà. La nouvelle carte d'armée au 50 000^e paraît avec des courbes de niveau et imprimée en 4 ou 5 couleurs. Cette carte servira de base à toutes les cartes spéciales à échelles plus petites que nécessitent des buts particuliers. La nouvelle carte fait usage, à quelques exceptions près, des signatures bien connues et éprouvées de la carte Siegfried.

La *carte au 25 000^e* comprendra en tout environ 800 feuilles normales. La carte de cette édition couvrira 2 ou 4 fois la superficie de la carte Siegfried. Cette carte à grande échelle ne sera vraisemblablement terminée que dans quelques dizaines d'années. Elle se base en effet sur des plans cadastraux qui ne sont pas encore tous levés. La carte sera avec des courbes de niveau et en 4 couleurs comme la carte au 50 000^e.

La plus petite échelle des cartes topographiques est réservée à la *carte au 100 000^e* qui remplacera la carte Dufour, manifestement périmée. Cette carte comprendra environ 40 feuilles normales et assemblages. Elle doit donner une vue moins fragmentaire des formes et du relief, ainsi que de la couverture du sol. Dans sa forme ordinaire, elle sera en plusieurs couleurs et à courbes de niveau, avec ou sans estompage pour accentuer le relief du terrain.

Les nouvelles cartes géographiques du pays serviront de cartes d'ensemble, nécessaires à la représentation des voies de communication, de l'hydrographie, de la densité de la population, etc. Elles serviront aussi de base à tous les travaux spéciaux de la technique, de la science, comme de l'administration et de la statistique.

La loi de 1935 a ainsi donné une base solide et légale à la plus grande œuvre cartographique suisse, œuvre qui sera exécutée avec les moyens les plus modernes. Le service cartographique officiel se voit chargé d'une tâche de culture importante, destinée à durer des dizaines d'années, peut-être des centaines même dans ses bases.

La nouvelle œuvre cartographique suisse ne fournira pas seulement du matériel technique de première qualité à l'armée et au pays, mais elle prouvera encore ce qu'un pays pacifique et travailleur et un gouvernement prévoyant sont capables de réaliser.

Apparatenkenntnis

Die Broschüre «Apparatenkenntnis für die Tfmansschaften aller Truppengattungen» kann zum Preise von Fr. 2.25 bei der Redaktion des «PIONIER» bezogen werden (Postcheck VIII 15666).